

UNE RÉFORME CONTRE LES FEMMES

Les femmes sont particulièrement pénalisées par la réforme des retraites, alors qu'elles ont déjà des pensions de droit direct inférieures de 40 % à celles des hommes.

REPORTER L'ÂGE DE DÉPART EN RETRAITE EST ENCORE PLUS DÉFAVORABLE AUX FEMMES

- l'étude d'impact du gouvernement démontre que la réforme allongerait le temps de travail des femmes encore plus que celui des hommes;
- aujourd'hui, les femmes sont déjà 40 % à partir avec une carrière incomplète contre 32 % des hommes. Avec la réforme du gouvernement, ce serait donc la double peine:
 - les femmes seraient encore plus nombreuses à devoir attendre 67 ans pour annuler la décote,
 - même après 67 ans, le montant de leur pension serait dégradé car elles n'auraient pas toutes leurs annuités;
- plus de 120 000 mères partent actuellement dès 62 ans, grâce à leur majoration de durée d'assurance pour enfant. Avec la réforme, elles devraient attendre deux ans de plus.

LES RETRAITES, MIROIR GROSSISSANT DES INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES

Les femmes ont des pensions de droit direct de 40 % inférieures à celles des hommes. Les femmes sont toujours, en moyenne, payées 28 % de moins que les hommes. Elles travaillent plus souvent à temps partiel, elles sont concentrées dans des métiers moins bien rémunérés à niveau de qualification équivalent (le soin, le lien et le tertiaire) et elles n'ont pas ou peu de déroulement de carrière. Les femmes ont par ailleurs des carrières plus courtes, notamment du fait de la maternité : une femme sur deux, contre un homme sur neuf réduit ou interrompt son travail suite à l'arrivée d'un enfant.

LE MINIMUM DE PENSION À 1200 EUROS EXCLURA UNE MAJORITÉ DE FEMMES

La revalorisation du minimum de pension à 1200 € concerne seulement les salarié·es ayant effectué une **carrière complète et à temps plein**. Deux conditions excluant pour les femmes qui sont pourtant déjà près de 40 % à toucher moins de 900 € net de pension. Elles seront donc très peu

à bénéficier de la revalorisation du minimum de pension, et ce d'autant plus que la réforme prévoit une augmentation le nombre d'annuités nécessaires pour avoir une carrière complète. Enfin, pour l'instant, le projet de loi ne prévoit pas que cette mesure s'applique aux actuel·les retraité·es.

